

Rumilly, le 16 mai 2014



➤ Arrêté municipal

Ville de Rumilly

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

PORTANT REGLEMENTATION DU SITE VELO TRIAL SUR UNE PARCELLE COMMUNALE DANS LA ZONE DES PEROUSES

Nature : Police Municipale

Arrêté n° 2014-098/P004

Nos réf. : PB/DP/cc

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande faite par le Vélo Club Rumillien de créer un parcours vélo trial,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer les conditions d'utilisation du parcours vélo trial et d'en réglementer l'accès et l'utilisation,

ARRETE

Article 1 : Un terrain de 1500 m², sur les parcelles cadastrées C1500 et C641 situées à l'angle du Chemin du Moulin et de la route des Anciennes Carrières est mis à la disposition du Vélo Club Rumillien.

Article 2 : Ce site sera aménagé par le Vélo Club Rumillien et son utilisation sera réservée à la pratique du vélo trial dans le cadre des activités du Vélo Club Rumillien et de la Maison du Vélo.

Article 3 : La pratique de cette activité sur le site est placée sous l'entière responsabilité du Vélo Club Rumillien ou de la Maison du Vélo en fonction de l'utilisateur. La commune se dégage de toute responsabilité quant à l'utilisation de ce site.

Article 4 : Les véhicules motorisés sont interdits sur le site, de même que toute personne ou activité qui ne serait pas encadrée par le Vélo Club Rumillien ou la Maison du Vélo.

Article 5 : Messieurs le Commandant de la Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques de la Ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : **AMPLIATION** sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de RUMILLY,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Madame la Directrice des Sports et de la Vie Associative,
- La Maison du Vélo,
- Le Vélo Club Rumillien.

Le Maire,

P. BECHET

